

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 24 juin 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 23

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle (quitte la réunion à 20h10), GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : SIMON Emmanuel (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle)

Absents excusés : de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier

Absent : ALLARD Mickaël, MARTIN Denis

Secrétaire de Séance : MOGUET Françoise.

DCM N° 2025 – 044 : REGLEMENTS INTERIEURS DES SERVICES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire prend la parole au sujet des services périscolaires. Il indique aux élus qu'un « Portail Famille » va être mis en place sur le site de la commune pour la rentrée 2025-2026. C'est par ce portail que les familles vont pouvoir réserver ou annuler les repas à la cantine ainsi que les présences de leur(s) enfant(s) à l'accueil périscolaire. Ces réservations et annulations en ligne devront être faites dans des délais établis dans les nouveaux règlements intérieurs.

Ces documents ont été communiqués aux élus avant la séance pour lecture et étude. Aussi,

- **Vu** le Code général des collectivités,
- **Vu** la mise en place du « Portail Famille » pour la rentrée 2025-2026 et la modification des modalités d'inscription aux différents services qui en découle,
- **Considérant** qu'il est ainsi devenu nécessaire de remettre à jour les règlements intérieurs des services périscolaires,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes des règlements intérieurs relatifs au fonctionnement des temps de restauration scolaire et d'accueil périscolaire,
- Préciser que les règlements intérieurs ainsi adoptés seront communiqués à toutes les familles lors de l'inscription de leurs enfants aux services périscolaires.

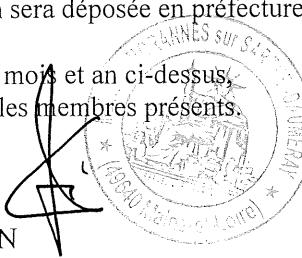
Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les règlements intérieurs des services périscolaires communaux, tels qu'annexés à la présente délibération,
- Précise que les règlements intérieurs ainsi adoptés seront communiqués à toutes les familles lors de l'inscription de leurs enfants aux services périscolaires,
- Dit qu'il entre en vigueur le jour de la rentrée 2025-2026.

La présente délibération sera déposée en préfecture de Maine-et-Loire.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20250630-DCM2024-044-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025